



MAIRIE DE FOUILLOY

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 février 2017

Le 27 février 2017, le conseil municipal de FOUILLOY, convoqué le 21 février 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bernard BROCHOT, Maire.

Etaient présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de Madame Renaud qui donne procuration à Madame Legrand, Madame BOCQUET qui donne procuration à Monsieur BOCQUET. Monsieur Ducrocq est absent.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

1) Approbation du PV du 16/12/2016

Aucune remarque n'est apportée par les membres du conseil.

Adopté à l'unanimité

2) Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose Monsieur SELLES comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

3) Délibération complémentaire convention avec la FDE

Aucune remarque n'est apportée par les membres du conseil.

Adopté à l'unanimité

4) Délibération indemnité de conseil au comptable public

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Defruit pour présenter ce point.

Madame Defruit demande au conseil de prendre une délibération d'ordre général et d'accepter le versement annuel brut (100%) de l'indemnité de conseil au comptable du trésor public à Madame Guilbert, comptable du trésor, chargée des fonctions de receveur pour notre commune. Le décompte sera établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours.

Adopté à l'unanimité

5) Délibération pour l'application de la taxe locale sur la publicité extérieure

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal l'autorisation de l'instaurer la T.L.P.E (taxe locale sur la publicité extérieure) pour la commune. Un titre sera établi chaque année auprès des utilisateurs de panneaux publicitaires.

Adopté à l'unanimité

Observation : Madame Defruit précise le nombre de panneau sur la commune de Fouillois : 7 au total et on pourrait percevoir à ce titre environ 545 euros dès l'année prochaine.

6) Délibération fixant notre participation à la Mnt

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Defruit

La mutuelle nationale territoriale va proposer aux employés trois options pour leur adhésion :

Option 1 : indemnités journaliers (1,1% du salaire brut)

Option 2 : indemnités journaliers + invalidé (2,08% du salaire brut)

Option 3 : indemnités journaliers + invalidité + retraite (2,62% du salaire brut)

Madame Defruit demande aux membres du Conseil municipal l'autorisation, dans tous les cas, de maintenir la participation de la commune à 0,85 % à compter de la mise en place des ces choix.

Adopté à l'unanimité

7) Délibération versement prime à deux employés

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Defruit

Madame Defruit demande aux membres du Conseil municipal l'autorisation de régler à une adjointe administrative la somme de 1100 euros net, ceci afin de respecter l'engagement pris lors de son recrutement : Nous avons convenu que sa rémunération serait identique à celle de son ancien emploi pour le contrat qui nous lie depuis le 10/10/2016 (régularisation octobre novembre et décembre 2016).

Adopté à l'unanimité

Madame Defruit demande aux membres du Conseil municipal l'autorisation de verser à un agent technique la prime de 120 euros brut par mois pendant trois mois correspondant à la période d'essai des fonctions d'encadrement de l'équipe technique qui lui sont proposées avec un réajustement de 60 euros, soit un versement en mars de 180 euros brut, en avril de 120 euros brut et en mai de 120 euros brut. A l'issue de cette période d'essai et en fonction du service fait cette prime sera de 175 euros brut par mois.

Adopté par l'ensemble des conseillers à l'exception de Monsieur Rondot qui s'est abstenu

8) Délibération remboursement de frais de déplacement à un employé

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Defruit

Madame Defruit demande aux membres du Conseil municipal l'autorisation de rembourser à M. Frison, contrat d'avenir au service technique, la somme de 14,80 euros, correspondant à des frais de déplacement pour formation (initiation électricité).

Adopté à l'unanimité

9) Délibération règlement intérieur salle des fêtes et contrat de location

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Legrand pour présenter ce point.

Pour être en règle avec le trésor public, Madame Legrand nous demande de délibérer pour le règlement intérieur de la salle des fêtes ainsi que le contrat de location.

Adopté à l'unanimité

10) Délibération tarifs cantine et garderie au 1^{er} janvier 2017

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Rayez pour présenter ce point.

Pour être en règle avec le trésor public, Madame Rayez nous demande de délibérer pour les tarifs cantine et garderie au 1^{er} janvier 2017.

Adopté à l'unanimité

Observation : Une affiche va être mise au périscolaire pour informer les parents qu'ils pourront déposer le règlement sous enveloppe pour l'inscription pour la cantine et l'accueil.

11) Délibération nomination de Mme Béguin en tant qu'assistant de prévention des risques professionnels

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Defruit

Dans le cadre de la mise ne place du document unique, le CDG80 demande qu'une personne soit nommée en tant qu'assistant de prévention des risques professionnels. Ce document sera mis à jour régulièrement et au moins une fois par an par Annick Béguin, Mme Defruit demande aux membres du conseil de bien vouloir délibérer pour la nomination de Mme Annick Béguin à ce poste.

Adopté à l'unanimité

11) Délibération pour le tarif de vente de bois

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de pouvoir mettre en vente au prix de 40 euros le stère de bois après la coupe des frênes dans le parc de la mairie.

Adopté par l'ensemble des conseillers à l'exception de Mesdames Legrand, Rayez et Hénaux, Messieurs Baillet, Mercieca et Rondot qui se sont abstenus.

Questions et observations diverses :

Monsieur Baillet nous indique qu'au niveau de l'auberge de Fouilloy et en remontant vers le mémorial beaucoup de débris style papiers d'emballages sac plastiques polystyrènes et autres se trouvent éparpillés partout (chemin, arbres et terre agricole etc.)

Monsieur Estienne interpelle Monsieur le Maire sur la lettre envoyée aux habitants des Marronniers.

Monsieur Le Maire donne les informations suivantes : La commune de Fouilloy est propriétaire de 2 terrains à bâtir près des lotissements les Marronniers mais ces terrains n'ont pas d'accès. Un autre terrain appartient à la SCI les Marronniers. Monsieur Le Maire a eu beaucoup de difficultés à retrouver les propriétaires de cette SCI. Cette SCI aurait du rentrer dans une copropriété des propriétaires qui ont construit les pavillons il y a plus de 20 ans. Une assemblée générale aurait du être faite lors de la création de cette SCI pour officialiser la copropriété pour les riverains. L'assemblée n'a jamais eu lieu. Cette société a été revendue plusieurs fois et à ce jour appartient au groupe Procilia. Ce groupe n'est plus intéressé par ce terrain. La société Procilia a pris contact avec un notaire amiénois pour remonter l'historique de ce terrain depuis 20 ans. Ce notaire a demandé de provoquer une assemblée générale avec les propriétaires de pavillons du lotissement les Marronniers.

Cette assemblée générale aura lieu le 03 mars 2017 à 17h30. Tout sera expliqué à cette assemblée aux propriétaires des pavillons pour la vente de ce terrain privé à la commune de Fouilloy.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h30

